

INSCRIPTION D'UN CHIEN AU TEST D'APTITUDE

Demande émanant du canton de Genève

Période d'examens et canton organisateur

Janvier et Février - GENEVE

Délai d'inscription :

Date du test :

Canton : GE

Date, heure et endroit : selon convocation adressée à l'entreprise par le canton organisateur

Le maître-chien se présentera à l'heure et à l'endroit désigné, selon la convocation que son employeur aura reçue, avec sa pièce d'identité, sa carte concordataire, les papiers d'identification de son chien et le carnet de vaccination, ainsi que la carte concordataire du canidé, si existante.

Dans le cas d'un échec, la carte du chien sera retirée sur le champ et transmise à l'autorité compétente.

Entreprise

(adresse de convocation et de facturation)

Raison sociale :

Adresse :

Téléphone :

Conducteur de chien

Nom + prénom :

Date de naissance :

Carte no : GE -

Chien

Nom du chien :

Race :

Date de naissance :

No puce électronique :

Carte no : GE -

Test du mordant :

COSTUME

Le canton organisateur confirme directement à l'entreprise susmentionnée cette inscription, avec les précisions utiles (date - heure - endroit exact - plan d'accès etc.)

L'original de la feuille de test, complétée et signée du conducteur et des experts, est à retourner à :

Police Cantonale Genevoise, SAEA, Rue des Gares 16, CP 2254, 1211 Genève 2

